

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mémoires de l'OEQ en réponse aux consultations sur la pauvreté et l'exclusion sociale, et sur le panier de services assurés en santé et en services sociaux

Alain Bibeau, erg., M.Sc.
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Ordre s'implique de plus en plus dans les enjeux sociétaux qui touchent directement notre profession. C'est dans cet esprit qu'il a présenté deux mémoires en février dernier, l'un dans le cadre de la consultation du Commissaire à la santé et au bien-être du Québec (CSBE) sur le panier de services assurés en santé et en services sociaux, et l'autre en réponse à la consultation du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTES) en prévision du troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale.

Considérant l'ampleur des enjeux, c'est sous la perspective de l'intérêt du public que l'Ordre a souhaité rappeler aux décideurs l'importance d'accorder une attention accrue aux personnes qui présentent des incapacités ou des déficiences et qui vivent, trop souvent encore, de multiples situations de handicap. En terme de justice occupationnelle, que ce soit sur le plan individuel ou collectif, l'Ordre a souligné que ces personnes font malheureusement face à des reculs importants depuis les dernières années. En conséquence, il s'avère nécessaire de mieux les soutenir en vue de favoriser tant leur participation à des occupations valorisantes et signifiantes, dont un emploi par exemple, qu'un accès en temps opportun à des services adéquats. En ce sens, l'Ordre a déploré l'insuffisance de l'accessibilité aux services offerts par les ergothérapeutes ainsi que les obstacles qui ne permettent pas aux ergothérapeutes de pleinement contribuer à l'offre globale et optimale des services assurés à la population.

► SUITE À LA PAGE 2

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Nouvelle administratrice dans la région électorale des Basses-Laurentides

Louise Tremblay, erg., LL. M.
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

À la fin de la période d'élection terminée le 5 novembre 2015, un des deux postes d'administrateur de la région des Basses-Laurentides était demeuré vacant. Conformément aux dispositions du *Code des professions*, c'est le Conseil d'administration (CA) qui doit voir à pourvoir ce poste. La procédure adoptée par le CA de l'Ordre prévoit un second appel de candidatures parmi les ergothérapeutes de la région électorale visée. Les candidatures reçues sont ensuite soumises aux membres du CA, qui votent à scrutin secret afin d'élire le nouvel administrateur.



M^{me} Nathalie Barbeau

Un deuxième appel de candidatures a donc été lancé dans la région des Basses-Laurentides en novembre dernier. Au terme de la période de mise en candidature, une seule candidature avait été déposée. Lors de la séance du 11 décembre 2015, le CA a élu M^{me} Nathalie Barbeau. Félicitations!

Composition des comités du CA

Lors de la séance du Conseil d'administration (CA) du 11 décembre dernier, les administrateurs ont procédé à l'élection des membres des divers comités du CA.

En voici la composition jusqu'en décembre 2016.

Comité exécutif	Alain Bibeau, président Mathieu Garceau, vice-président Élise Jobin, trésorière Annie Carrier, administratrice élue Diane McKay, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec (l'Office)
Comité des ressources humaines	Mathieu Garceau, président du comité Isabelle Lessard, administratrice élue Pierre Charbonneau, administrateur nommé par l'Office Alain Bibeau, président-directeur général et Cyrille Cormier, directeur des services administratifs en sont également membres
Comité d'audit et des finances	Élise Jobin, présidente du comité Isabelle Labrie, administratrice élue Annie Tremblay, administratrice nommée par l'Office Alain Bibeau, président-directeur général et Cyrille Cormier, directeur des services administratifs en sont également membres

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL Mémoires de l'OEQ en réponse aux consultations sur la pauvreté et l'exclusion sociale, et sur le panier de services assurés en santé et en services sociaux	1, 2
MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE Nouvelle administratrice dans la région Basses-Laurentides La période annuelle d'inscription au Tableau 2016-2017 est terminée	1 3
ÉCHOS DE L'ORDRE Remises de prix et de bourses Démarche auprès de la Western University – Programme de conduite automobile Bienvenue aux nouveaux membres Le Président de l'Ordre au nouveau comité sur les enjeux collectifs du CIQ	2 3 6 10
EN DIRECT DU GOUVERNEMENT Nouveau guide de l'INESSS : Les niveaux de soins, Normes et standards de qualité Le Protecteur du citoyen produit un rapport sur le traitement des demandes d'adaptation du domicile par la SAAQ Mise au point sur la boule au volant Programme canadien pour l'épargne-invalidité (PCEI) pour le Régime enregistré d'épargne invalidité (REEI)	3 5 10 10
TRAVAUX DE L'ORDRE Nouveau guide sur l'évaluation du fonctionnement au travail des personnes ayant une déficience physique Programmes d'attribution de matériel ou d'aide pour les personnes ayant des limitations ou des incapacités physiques ou cognitives	4 5

Des nouveautés pour les communications de l'Ordre De nouveaux modules de formation en ligne sur l'environnement légal et déontologique des ergothérapeutes	5 7
ÉCHOS DES MEMBRES Conférence d'honneur Nicole-Ébacher : Élargir les « conditions du possible » Un prix interdisciplinaire pour une ergothérapeute et sa collègue nutritionniste Communauté de pratique pour les ergothérapeutes travaillant dans le domaine de l'oncologie Université de Sherbrooke : 15 ^e anniversaire des programmes de 2 ^e cycle en pratique de la réadaptation	4 4 10 9
EXERCICE EN SOCIÉTÉ Votre société est-elle conforme aux exigences de l'Ordre ?	5
LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE Application des règlements de l'OEQ à l'exercice de la psychothérapie par les ergothérapeutes-psychothérapeutes Formation continue des ergothérapeutes-psychothérapeutes : quelles sont les normes à respecter ?	7 9
LE BUREAU DU SYNDIC AVISÉ L'ergothérapeute « gestionnaire » et la conduite du processus d'intervention en ergothérapie : devoirs et obligations	8
RESSOURCES EXPRESS	11

ÉCHOS DE L'ORDRE

Remises de prix et de bourses



Louise Tremblay, secrétaire générale, Maude Deslauriers-Lemelin et Lyne Tardif, coordonnatrice de stage au département d'ergothérapie de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Prix OEQ de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Le prix de l'OEQ est attribué depuis 1974 à des finissants en ergothérapie des programmes universitaires québécois qui ont obtenu le meilleur résultat de leur cohorte pour l'ensemble de leur formation clinique. À l'occasion du colloque annuel des finissants du programme d'ergothérapie de l'UQTR qui s'est tenu le 17 décembre dernier, Louise Tremblay, secrétaire générale de l'OEQ a remis le prix à Maude Deslauriers-Lemelin qui s'est particulièrement démarquée et a développé des compétences professionnelles au-delà de ce qui était attendu lors de ses stages.

Remise de la Mention d'excellence à Nancy Gilbert

La Mention d'excellence a été officiellement remise à M^{me} Nancy Gilbert par M. Alain Bibeau lors d'une cérémonie à son lieu de travail le 15 décembre dernier. De nombreux collègues, partenaires et amis se sont présentés pour saluer l'ergothérapeute dont le travail acharné fait rayonner la profession. Organisé dans le plus grand secret, cet événement a surpris la principale intéressée.



Nancy Gilbert et Alain Bibeau



Gabriel Hotte-René

Remise de la bourse Anne-Lang-Étienne, projet de maîtrise

Près d'une vingtaine de personnes ont aussi souligné l'obtention de la bourse Anne-Lang-Étienne 2014, projet de maîtrise de M. Gabriel Hotte-René lors d'une courte cérémonie le 16 décembre dernier à Québec. La bourse, d'un montant de 1500 \$ a été remise par M. Alain Bibeau, PDG de l'Ordre. M. Bibeau a profité de son allocution pour mentionner l'originalité du sujet, la pertinence de l'approche qualitative de la méthodologie, et l'utilité d'un éclairage plus probant dans ce domaine pour ce projet intitulé « Représentation de l'occupation significative : perspectives d'ergothérapeutes et de clients en santé mentale ».

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

► SUITE DE LA PAGE 1

L'Ordre a aussi appelé à poursuivre les efforts en matière de promotion des droits des personnes qui peuvent se trouver en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en raison de leur état de santé ou de leur handicap. Pour les soins et les services assurés, l'Ordre a clairement exprimé la nécessité d'entreprendre un exercice d'analyse élargi considérant la complexité, la globalité ainsi que le caractère systémique et évolutif inhérents à cet enjeu d'envergure.

Pour l'Ordre, la non-accessibilité aux services doit être enrayerée, la sachant vécue de manière aiguë par les personnes les plus vulnérables, notamment celles requérant des services d'ergothérapie essentiels à leur réintégration dans leur milieu et dans leurs occupations. De ce fait, l'Ordre invite les décideurs à poser un regard rigoureux sur la pertinence globale et intégrée des interventions qu'il sera décidé d'offrir. De l'avis de l'Ordre, ce critère de pertinence des interventions devrait être à la base des choix des contenus des programmes et des services assurés, d'autant qu'il ressort actuellement une incapacité de plus en plus sérieuse à faire évoluer le « système » en fonction des réels besoins de la population et en fonction de l'évolution des connaissances, des technologies, de la recherche et des bonnes pratiques.

L'Ordre a aussi abordé l'enjeu des modes de financement du panier de services assurés qui actuellement constitue, de notre avis, un élément de déséquilibre important dans l'atteinte des objectifs en réponse aux besoins de la population. À ce titre, l'Ordre a fortement suggéré que l'accent soit remis sur le respect des

énoncés de base du régime institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ce dernier visant explicitement de permettre : « le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie ».

L'Ordre a finalement invité les décideurs à réfléchir sur le sens des enjeux actuels selon un paradigme qui considère prioritairement le développement humain et une solidarité citoyenne forte, ainsi qu'une recherche de la plus grande équité possible – une équité fondée sur la pleine valeur et l'importance des différents déterminants sociaux et déterminants de santé. En conséquence, l'Ordre a de plus souligné la nécessité d'entreprendre un exercice d'analyse intersectorielle qui mettra de l'avant la complémentarité des services requis et les incontournables interfaces des différents réseaux – l'éducation, la santé et l'emploi, par exemple.

Au moment d'écrire ces lignes, les travaux de ces deux consultations se poursuivent et leurs résultats sont attendus dans les prochains mois. En terminant, l'Ordre est fier d'y avoir apporté sa contribution et nous vous invitons, si cela n'est pas déjà fait, à en prendre connaissance sur notre site Internet :

www.oeq.org/publications/documents-professionnels.fr.html

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Nouveau guide de l'INESSS : Les niveaux de soins, Normes et standards de qualité

En janvier dernier, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux a publié un guide comprenant des normes et standards de qualité à l'intention des établissements de santé et des cliniciens du Québec pour les soutenir dans l'adoption et la mise en application de politiques en matière de niveaux de soins qui répondent aux normes et standards proposés. Il est conçu pour promouvoir le bon usage des niveaux de soins pour qu'ils demeurent toujours un outil d'aide à la décision clinique partagée dans des contextes variés.



Les niveaux de soins sont un outil de communication entre le patient ou le substitut-décideur, le médecin et l'équipe soignante qui désignent les préférences du patient concernant les investigations, les soins ou les traitements à recevoir. Ils sont souvent déterminés à l'occasion d'un épisode de soins pour les personnes ayant un état de santé susceptible de se dégrader de façon prévisible.

On peut consulter le guide sur le site Internet de l'INESSS (inesss.qc.ca/publications/publications.html).

Source : Bulletin électronique *INESSS Express*, 22 janvier 2016.

ÉCHOS DE L'ORDRE

Démarche auprès de la Western University – Programme de conduite automobile

L'Ordre a été informé du lancement d'un nouveau programme de maîtrise à l'école d'ergothérapie de l'Université Western en Ontario, soit le *Master of Clinical Science in Driving Rehabilitation Therapy*. Aussi, bien que cette nouvelle puisse être accueillie positivement à certains égards, l'Ordre s'est adressé à cette institution afin de lui fait part d'éléments propres à la pratique de l'ergothérapie au Québec dans ce domaine.

Plus précisément, l'Ordre a communiqué aux autorités responsables du nouveau programme son étonnement face au constat que cette maîtrise serait accessible à de nombreux professionnels autres que les ergothérapeutes (dont les kinésioles et les audiologistes, par exemple). Ainsi, bien que l'Ordre souscrive entièrement au principe de la collaboration interprofessionnelle et reconnaît l'expertise et la complémentarité des autres professionnels de la santé dans ce domaine, il faut reconnaître que l'évaluation de l'aptitude à conduire d'une personne ayant une déficience physique, sensorielle ou cognitive repose essentiellement sur l'évaluation de ses habilités fonctionnelles, une activité qui est au cœur même de la profession d'ergothérapeute.

L'Ordre a réaffirmé tous les efforts qu'il déploie auprès des différentes instances concernées, qu'elles soient gouvernementales ou non, afin de faire reconnaître l'expertise des ergothérapeutes. C'est ainsi qu'a été souligné le contexte législatif québécois où, afin d'assurer la protection du public, le *Code des professions* réserve aux ergothérapeutes l'évaluation des habilités fonctionnelles d'une personne, et ce, notamment dans un contexte d'évaluation de son aptitude à conduire lorsque cette personne est atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté.

Selon l'Ordre, il importe que tous les acteurs canadiens de la profession, dont les programmes universitaires et les organismes de réglementation en ergothérapie, puissent concerter leurs efforts de manière à mettre en place des conditions assurant tant le respect des lois et de la réglementation professionnelles propres aux différentes juridictions que le respect des compétences et de l'expertise des ergothérapeutes. C'est en misant sur la juste compréhension et le respect des activités réservées aux ergothérapeutes du Québec que l'Ordre a souhaité conscientiser les membres de la direction de ce programme ainsi que les principales instances concernées par ces mêmes préoccupations, c'est-à-dire l'Association canadienne des ergothérapeutes, l'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie et l'Association canadienne des programmes universitaires en ergothérapie.

RAPPEL DU BUREAU DU SYNDIC

Vous avez une question relative à l'application du *Code de déontologie des ergothérapeutes du Québec* à une situation donnée? Vous pouvez nous l'acheminer par courriel à infodeonto@oeq.org ou communiquer avec nous au **514 844-5778** poste 248.



L'Ordre des ergothérapeutes du Québec
a choisi La Personnelle
comme assureur de groupe
auto, habitation et entreprise



Demandez une soumission et comparez

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/oeq



laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

La bonne combinaison.

ÉCHOS DES MEMBRES

Conférence d'honneur Nicole-Ébacher :
Élargir les « conditions du possible »

Catherine Vallée, erg. Ph. D.
DIRECTRICE DU PROGRAMME D'ERGOTHÉRAPIE
Université Laval

Depuis 2008, le programme d'ergothérapie de l'Université Laval tient une conférence d'honneur annuelle pour reconnaître une personne se démarquant par son leadership dans le domaine de l'ergothérapie. La prochaine Conférence d'honneur Nicole-Ébacher aura lieu le vendredi 6 mai 2016 à 12 h 30, à la faculté de médecine de l'Université Laval. Cette conférence célébrera les réalisations exceptionnelles de M^{me} Debbie Rudman, ergothérapeute et professeur à l'école d'ergothérapie de l'Université Western. Sa conférence portera sur les conditions requises pour soutenir une pratique et une érudition transformatives centrées sur l'occupation.

La conférence d'honneur sera précédée de la quatrième édition du colloque annuel du programme d'ergothérapie de l'Université Laval, durant lequel les efforts et la réussite des finissantes et finissants à la maîtrise en ergothérapie seront soulignés.

Pour plus d'information, prenez contact avec
M. Dominique Boucher : dominique.boucher@fmed.ulaval.ca

Un prix interdisciplinaire pour
une ergothérapeute et sa collègue
nutritionniste

Une équipe composée d'une ergothérapeute et d'une nutritionniste a été récompensée en novembre dernier par l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Émilie Bélanger, erg. et sa collègue nutritionniste Mélanie Narbonne, ont reçu le Prix Collaboration General Mills, qui récompense une équipe s'étant démarquée par une « réalisation originale, où la cohésion d'équipe et son caractère interprofessionnel ou interdisciplinaire étaient nécessaires à l'atteinte d'un objectif commun ». Les deux professionnelles, qui travaillent en collaboration en soutien à domicile en évaluation de la déglutition, ont développé un formulaire d'évaluation commun. Par ce projet, elles ont démontré du leadership et ont su obtenir le consensus de l'équipe, tout en suscitant la cohésion des professionnels. Un exemple à suivre! Toutes nos félicitations à M^{mes} Bélanger et Narbonne.

TRAVAUX DE L'ORDRE

Nouveau guide
sur l'évaluation du
fonctionnement au
travail des personnes
ayant une déficience
physique

L'Ordre est heureux d'annoncer la diffusion imminente de sa plus récente publication. Fruit de plusieurs années de travail, ce document vise à guider l'exercice professionnel des ergothérapeutes lors de l'évaluation du fonctionnement au travail de leur clientèle adulte présentant une déficience physique, et ce, en accord avec les compétences attendues des ergothérapeutes au Québec. De manière plus particulière, il vise l'évaluation des personnes qui s'engagent dans un processus de réadaptation au travail. Ce guide se veut également une source d'information utile pour les autres professionnels, le public et les organismes souhaitant connaître les compétences attendues des ergothérapeutes pour l'exercice des activités professionnelles faisant l'objet du document.

L'Ordre souhaite remercier tous les ergothérapeutes et organisations d'avoir contribué aux consultations menées pour produire ce document. Vous en trouverez la liste dans les premières pages du guide. Il remercie particulièrement M^{me} Sophie Roy, ergothérapeute du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, Centre de réadaptation de l'Estrie, pour son importante contribution à ce projet à titre de rédactrice principale. Son expertise et son dévouement ont contribué significativement au succès du projet.

Il est à noter que ce guide ne sera disponible qu'en version électronique. Un courriel vous sera transmis dès son inclusion dans le site Internet de l'Ordre. Surveillez votre boîte de courriels!



Bouton PANIQUE

Système de composition d'urgence
dont tout le monde bénéficie :

Personnes âgées • Déficiences physiques • Patients
Femmes enceintes • Médecins • Travailleurs de nuit
Gérance de logement • Et bien plus!



IDÉAL POUR AVQ-AVD
SERVICE COMMUNAUTAIRE
MAINTIEN À DOMICILE
RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES
RÉAGIR CONTRE LES INVASIONS DE DOMICILE

Votre sécurité c'est notre priorité!

SANS FIL ET SANS FRAIS MENSUEL



IDÉAL POUR LE SUIVI DES ENFANTS ET
DES PERSONNES ATTEINTES D'ALZHEIMER.



► DÉTECTEUR D'INONDATION ET DÉTECTEUR
DE TEMPÉRATURE MAINTENANT DISPONIBLES!

Reconnu par:
CSST
SAAQ

CRÉDIT D'IMPÔT MAINTENANT DISPONIBLE

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR
CES SERVICES? VISIONNEZ NOS VIDÉOS
EN LIGNE SUR BIPBIPPANIQUE.CA.

Possibilité de subvention via la programme AVQ-AVD.

bipbippanique.ca ■ 514 984-0892 ■ 1 866 984-0892

TRAVAUX DE L'ORDRE

Programmes d'attribution de matériel ou d'aide pour les personnes ayant des limitations ou des incapacités physiques ou cognitives

Alain Bibeau, erg., M.Sc.
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Ordre milite actuellement en vue de l'utilisation optimale des compétences des ergothérapeutes lorsqu'il s'agit de l'attribution de matériel ou d'aide pour les personnes ayant des limitations ou des incapacités physiques ou cognitives.

Le gouvernement du Québec dispose de nombreux programmes qui visent à fournir à ces personnes des appareils, équipements ou services permettant de pallier leurs limitations fonctionnelles. Ces programmes sont administrés par différents ministères et organismes, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Toutefois, les processus d'attribution ou les conditions d'entre eux peuvent être complexes et ardues. Il en découle ainsi une utilisation souvent non optimale des compétences des ergothérapeutes avec des conséquences de duplication des services et des retards susceptibles de causer un préjudice aux personnes qui les requièrent.

Au cours des dernières années, l'Ordre a demandé, en vain, à ce que les processus d'attribution soient révisés de

manière à privilégier une utilisation efficiente et efficace des compétences des ergothérapeutes. Récemment, l'Ordre a reçu l'appui du Collège des médecins du Québec (CMQ) dans ce dossier. Ainsi, nos deux ordres conviennent que l'exigence d'une ordonnance médicale peut s'avérer déraisonnable en ajoutant des délais d'accès pouvant être potentiellement préjudiciables pour les patients. L'Ordre a donc réitéré sa demande auprès du MSSS et plus spécifiquement, l'Ordre espère que le MSSS reconnaîtra pleinement les compétences des ergothérapeutes dans le domaine. À cette fin, les conditions et les modalités d'attribution des aides matérielles ou financières offertes par les programmes sous sa gouverne ou sous celle de son ministre doivent être révisées (soit les programmes des appareils suppléant à une déficience physique, des aides à la mobilité et des aides à la vie quotidienne et domestique). À ce jour, l'implication

des ergothérapeutes dans ces programmes est incontournable, car l'évaluation des habiletés fonctionnelles est requise. Cette évaluation permet de déterminer les limitations et les habiletés fonctionnelles de la personne, les besoins pour pallier à ces limitations ainsi que la nature et les particularités des aides requises. Ainsi, le rapport d'évaluation des habiletés fonctionnelles réalisé par un ergothérapeute est parfaitement adéquat pour établir la nécessité de l'aide qu'il recommande.

Certains programmes gouvernementaux, dont celui de l'adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le programme d'adaptation de véhicule automobile de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), reconnaissent déjà les compétences des ergothérapeutes. Ils peuvent préciser en toute autonomie professionnelle quels sont le besoin, la nature et les spécifications de l'aide requise.

Par conséquent, l'Ordre est d'avis que les modifications demandées aux processus clinico-administratifs des programmes d'attribution d'aide matérielle ou financière pour les personnes ayant des limitations ou des incapacités physiques ou cognitives doivent être apportées; ces modifications sont tout à fait cohérentes avec les décisions actuelles du MSSS qui mettent de l'emphase sur l'efficacité du réseau ainsi que sur la simplification de l'accès, du parcours et de la continuité des divers soins et services offerts à la population.

Au moment d'écrire ces lignes, le dossier poursuit son cheminement au sein des instances sous-ministérielles du MSSS et des résultats positifs sont attendus. Ces résultats, le cas échéant, serviront éventuellement à soutenir les démarches de l'Ordre auprès des autres ministères et organismes qui administrent ces programmes. Nous vous tiendrons informés des développements de ce dossier d'importance.

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT



LE PROTECTEUR DU CITOYEN
Assemblée nationale
Québec

Le Protecteur du citoyen produit un rapport sur le traitement des demandes d'adaptation du domicile par la SAAQ

Le Protecteur du citoyen a reçu des plaintes d'accidentés de la route se disant insatisfaits des retards de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) à traiter leur demande de remboursement de frais pour adapter leur domicile. Son enquête lui a permis de constater « une problématique d'ensemble » au sein de la SAAQ allongeant de façon déraisonnable le processus d'élaboration et de mise en place des aménagements au domicile des victimes d'accidents.

Dans son rapport publié le 1^{er} décembre 2015, le Protecteur du citoyen formule à l'intention de la SAAQ onze recommandations, essentiellement dans le but d'accélérer le traitement des demandes d'adaptation du domicile. Plusieurs de ces recommandations sont pertinentes aux processus clinico-administratifs de la SAAQ relatifs à l'intervention des ergothérapeutes impliqués dans de telles démarches. Pour cette raison, l'Ordre assurera un suivi de ce dossier auprès de la SAAQ.

Pour télécharger le rapport : https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports_speciaux/2015/2015-11-17_SAAQ-adaptation-de-domicile.pdf

TRAVAUX DE L'ORDRE

Des nouveautés pour les communications de l'Ordre

Dans le souci d'optimiser ses ressources organisationnelles (une des orientations de son plan stratégique 2015-2020), l'Ordre entreprend cette année des travaux afin d'actualiser l'ensemble de ses communications. Au courant de 2016, l'Ordre travaillera sur la refonte de son site Internet et entamera des démarches pour réaliser une nouvelle revue professionnelle. Afin de réaliser l'ensemble de ces travaux, l'Ordre souhaite diversifier ses sources de revenus publicitaires. Ainsi, il a mandaté CPS Médias, courtier publicitaire spécialisé qui travaille déjà avec de nombreux ordres professionnels du milieu de la santé, pour développer ce secteur. Vous verrez donc, au cours des prochains mois, de nouvelles initiatives communicationnelles qui, nous l'espérons, vous plairont, et nous vous encourageons à communiquer avec la chargée des communications, Catherine Roberge (robergec@oeq.org) pour des questions ou des commentaires à ce sujet.

EXERCICE EN SOCIÉTÉ

Votre société est-elle conforme aux exigences de l'Ordre ?

Vous êtes actionnaire d'une société par actions constituée aux fins d'offrir, en tout ou en partie, des services d'ergothérapie? N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 14 mai 2016 pour vous assurer que votre société est conforme aux exigences du *Règlement sur l'exercice de la profession d'ergothérapeute* en société et pour transmettre à l'Ordre votre Déclaration initiale accompagnée d'un chèque de 229,95 \$.

Vous trouverez sur le site Internet de l'Ordre, sous l'onglet « Exercer la profession » « Exercice de la profession d'ergothérapeute en société » toutes les informations, formulaires et documents pertinents. Pour tout complément d'information, veuillez communiquer avec M^{me} Caroline Fortier, conseillère juridique de l'Ordre au 514-844-5778 poste 246 ou à fortierc@oeq.org.

ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue aux nouveaux membres

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui se sont récemment joints à la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière à la hauteur de leurs aspirations.

Abadie, Julien	Collins, Jessica Rose	Guérette, Maude	Lu, Xiangying	Redmond, Emily
Abran-Bromley, Talya	Comeau, Chloé	Guimond, Valérie	Major, Sabrina	Ricard, Mélanie
Adam, Roxanne	Couture, Sophie	Hains, Rachel	Marquis, Marie-Anne	Richard, Tania
Albert, Alex	Croteau, Manuel	Heales, Jessica	Mathieu-Valois, Rachel	Richer St-Onge, Claudia
B.Lafond, Marilie	De Lange, Émilie	Hoang, Tuong Dung	Matteau, Audrey	Rivard, Samuel
Barabé-Beaulieu, Coralie	Déry, Julien	Houde, Jessica	Mlynaryk, Catherine	Rivet-Gareau, Geneviève
Bartczak, Melanie	Deslauriers-Lemelin, Maude	Huynh, Willy -Dac Gia-Hao	Morel, Mélissa	Robert-Veillette, Camille
Beaudoin-Nolet, Ariane	Dostie-Chamberland, Jade	Jobin, Karina	Mumme, Vanessa	Robitaille, Lucie
Bellerive, Eve-Marie	Dugas, Catherine	Joli-Coeur, Chloé	Ngadi, Chidinma	Rodriguez, Anaïs
Bergeron, Kathryn	Dumas, Gabrielle	Jolicoeur, Danielle	Ngo, Kieu Uyen Myriame	Roy, Laurence
Bergeron, Mylène	Durand, Marilou	Kadoch, Rachel	Nguyen, Phuong-Diane	Saunders, Natalie
Bernier, Jade	Earle-Meadows, Shealagh	Karegar, Nazanin	Ouellet, Marie-Pier	Sauvageau, Brigitte
Bertrand, Kim	Elfassy, Caroline	Kotseva, Kalina	Paquette, Andréanne	Schachter, Kaylie
Bétournay, Sophie	El-Samra, Ali	Laflamme, Mélissa	Persad, Sharon	Scherrer, Sophie-Anne
Bilodeau, Maria	Émond, Esther	Laforest-Tanguay, Émilie	Petitclerc, Sarah	Séguin, Florence
Bombardier, Marie-Pier	Ferland, Gabrielle	Laframboise, Vanessa	Pinard, Geneviève	Seto, Kiara
Bonin-Beaupré, Marie-Pier	Filion-Trudeau, Maude	Lai Yoon Hin, Wendy	Pituch, Evelina	Sid, Manel
Boublil, Ashley	Forget, Stéphanie	Lajoie, Andrée-Anne	Pognon-Hanna, Joe Nayima	Simard, Karine
Bouliane, Jessica	Fortin, Jessica	Lamontagne, Amélie	Poirier, Joanie	Soucisse-Paquette, Audrey
Bourassa, Joanie	Foucault, Marie-Lyse	Langlois, Claudine	Poirier, Mélanie	Swiha, Samuel
Brassard, Alyssa	Fournier, Lauriane	Latreille, Chloé	Poitrass, Valérie	Sylvestre Fleury, Maude
Brûlé, Anne-Marie	Frappier-Allard, Gabrielle	Lavoie, Chloé	Pomerleau Turcotte, Samuelle	Therrien-Pelletier, Roxane
Bugeaud, Stéphanie	Gagnon, David	Le Blanc, Marilyne	Potvin-Bélanger, Alex	Tremblay, Geneviève
Cadrin, Rafaëlle	Gagnon, Ingrid	Lecours, Ève-Lyne	Poulin Arguin, Alexandra	Turbide, Gabrielle
Castilloux, Anne-Sophie	Gaudreault, Claudia	Leduc, Éliane	Pouliot Béclair, Marie-Claude	Vachon, Marie-Michèle
Chan, Thomas	Gauthier, Mylène	Leduc-Gaudet, Carolyne	Préfontaine, Sabrina	Vérité-Aubry, Claude
Chang, Mélissa	Germain-Lacroix, Sophie	Legendre-Jobidon, Anne-Sophie	Prévost, Laurence	Vermette, Catherine
Chatelois, Valérie	Girard, Jessica	Lestage, Mélissa	Proulx, Alexandrine	Vu, Hoang Nhi
Chayer, Marie-Lyne	Groleau, Alexandra	Li, Xing Fan	Provencher, Amélia	Wasserlauf, Guila
Chu Yu Chee, Joelle	Groulx, Janie	Lin, Ziyi	Quenneville, Vanessa	

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télé. : 514 844-0478 ■ www.oeq.org

Rédaction : Alain Bibeau, Florence Colas,
Caroline Fortier, Jacques Gauthier, Diane
Méhot, Louise Tremblay, Catherine
Roberge, Nathalie Thompson.

Graphisme : Mardigrate

Tirage : 5 000 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757
de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ou la mention de produits et de services dans les textes ne signifie pas que l'OEQ les approuve ni qu'il s'en porte garant.



Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est une institution d'excellence offrant une formation complète en ostéopathie qui est reconnue par Ostéopathie Québec. Notre programme de formation est accrédité par la SOFEDUC. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, permet la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence
en ostéopathie

Le programme entier comprend 1365 heures. Cinq années d'étude comprend 25 jours de cours répartis en six semestres. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription le respect des critères établis par Ostéopathie Québec. Si vous désirez de plus amples informations, communiquez avec nous au (514) 384-1271. Visitez également notre site Internet au www.coq.org.



Prenez note

Le Centre ostéopathique
du Québec
tient des
séances d'information,
de 19 h à 22 h,
aux dates suivantes :

À Montréal
Le jeudi 19 mai 2016 et
le lundi 22 août 2016
dans la salle 204 du
Centre St-Pierre, 1212,
rue Panet.

À Québec
Rencontre sur demande

LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

Application des règlements de l'OEQ à l'exercice de la psychothérapie par les ergothérapeutes-psychothérapeutes

Depuis 2012, l'exercice de la psychothérapie est une activité réservée réglementée au Québec. En effet, le *Code des professions* encadre dorénavant l'exercice et un règlement détermine les conditions de délivrance des permis de psychothérapeute.

Les membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) font partie des professionnels qui peuvent obtenir un permis de psychothérapeute s'ils remplissent l'ensemble des conditions de délivrance du permis. Rappelons que la délivrance du permis est sous la responsabilité de l'Ordre des psychologues du Québec. Cet ordre encadre également les obligations de formation continue des professionnels habilités à exercer la psychothérapie, à l'exception des médecins.

Par ailleurs, rappelons aussi que les détenteurs d'un permis de psychothérapeute membres d'un ordre professionnel sont soumis à l'ensemble de la réglementation, des normes et des politiques applicables de leur ordre d'appartenance lorsqu'ils exercent la psychothérapie. Ainsi, les ergothérapeutes-psychothérapeutes doivent respecter tous les règlements de l'OEQ et sa politique de développement professionnel continu.

Cet article donne des consignes aux ergothérapeutes quant à la manière d'appliquer les règlements de l'OEQ dans le cadre de l'exercice de la psychothérapie.

L'application des règlements de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

La plupart des règlements de l'OEQ s'appliquent tels quels aux ergothérapeutes-psychothérapeutes, sous réserve de quelques adaptations ou clarifications, notamment :

1. Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Bien que toutes les dispositions présentes dans ce règlement s'appliquent aux ergothérapeutes-psychothérapeutes, certaines adaptations doivent être considérées :

- Lorsque cela s'applique, l'ergothérapeute-psychothérapeute remplacera le terme « ergothérapie » par « psychothérapie ». Par exemple, l'article 6 édicte que l'ergothérapeute doit notamment inscrire ou verser au dossier la description du plan d'intervention en ergothérapie (paragraphe 9°). On comprendra dans le contexte de la psychothérapie qu'il est attendu que le plan d'intervention en psychothérapie soit versé au dossier.
- Dans le même ordre d'idées, l'ergothérapeute-psychothérapeute remplacera le terme « ergothérapeute » par l'expression « ergothérapeute-psychothérapeute » lorsque cela est applicable. Par exemple, l'article 11 devrait être interprété comme suit : « Toute note que l'*ergothérapeute-psychothérapeute* inscrit au dossier doit être datée du jour où elle a été inscrite ».
- En ce qui a trait à la signature et à l'identification du professionnel (articles 10 et 12), il est attendu qu'une note ou un rapport faisant référence à des services de psychothérapie précise le titre professionnel habilitant l'ergothérapeute à exercer cette activité soit « ergothérapeute-psychothérapeute ». L'abréviation « erg. », « O.T. » ou « O.T.R. » serait insuffisante puisque les ergothérapeutes ne sont pas légalement autorisés à exercer la psychothérapie.

2. Code de déontologie des ergothérapeutes

Dans le même ordre d'idées que pour le règlement précédent, les termes « ergothérapie » et « ergothérapeute » seront remplacés respectivement par les termes « psychothérapie » et « ergothérapeute-psychothérapeute » lorsque cela est pertinent.

Par ailleurs, l'Ordre a tenu compte de l'exercice de la psychothérapie lors des travaux de révision du *Code de déontologie des ergothérapeutes* puisque ceux-ci se tenaient parallèlement à ceux liés à l'entrée en vigueur du *Règlement sur le permis de psychothérapeute* et de la Loi modifiant le *Code des professions* et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

3. Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des ergothérapeutes

Ce règlement énonce les conditions selon lesquelles des personnes qui ne sont pas membres de l'OEQ (notamment les stagiaires des cinq programmes universitaires en ergothérapie du Québec) peuvent être habilités à exercer les activités professionnelles que peuvent pratiquer les ergothérapeutes.

Les ergothérapeutes-psychothérapeutes qui reçoivent des stagiaires en ergothérapie devront être attentifs aux activités professionnelles exercées par leurs stagiaires. En effet, le présent règlement n'autorise pas les stagiaires en ergothérapie à exercer la psychothérapie au cours d'un tel stage. Le règlement précise aux articles 1 et 2 que les activités autorisées sont celles requises aux fins de compléter un programme d'études en ergothérapie ou une formation qui permettrait à une personne formée à l'extérieur du Québec de bénéficier d'une équivalence de diplôme ou de formation. L'exercice de la psychothérapie n'est pas inclus à ces types de formation.

L'ergothérapeute-psychothérapeute qui supervise un étudiant en ergothérapie devra donc limiter l'exercice de ses stagiaires à celui des activités professionnelles autorisées aux ergothérapeutes. Si son propre exercice se limite à celui de la psychothérapie, l'ergothérapeute-psychothérapeute sollicité pour superviser un étudiant devra en discuter avec les responsables du programme d'ergothérapie concerné.

L'ergothérapeute-psychothérapeute qui supervise une personne dans le cadre d'un stage sur la psychothérapie est invité à se référer au *Règlement sur le permis de psychothérapeute* et à l'Ordre des psychologues du Québec pour connaître les conditions inhérentes à ce type de supervision.

4. Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Le règlement s'applique tel quel à la situation des ergothérapeutes-psychothérapeutes.

En ce qui a trait à l'article 2 du règlement (voir ci-dessous), l'exercice de la psychothérapie par un ergothérapeute-psychothérapeute est inclus dans la définition de ce que constitue l'exercice de la profession et l'exercice de fonctions cliniques directement auprès de la personne.

2. Donnent ouverture à l'application de l'article 55 du *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26), les cas suivants : 1° l'ergothérapeute a exercé la profession pendant moins de 600 heures au cours des 3 années précédant son inscription au tableau, 2° l'ergothérapeute qui, dans le cadre de l'exercice de la profession, exerce des fonctions cliniques directement auprès de la personne après s'en être abstenu pendant plus de 3 ans. L'ergothérapeute doit aviser le secrétaire de l'Ordre d'un tel changement dans les 30 jours de celui-ci.

En résumé, l'exercice de la psychothérapie par les ergothérapeutes-psychothérapeutes ne modifie pas l'application de la réglementation de l'Ordre à leur égard, mais requiert certaines adaptations mineures en raison de différences liées aux pratiques professionnelles et au vocabulaire inhérent à l'utilisation du titre d'ergothérapeute-psychothérapeute.

TRAVAUX DE L'ORDRE

De nouveaux modules de formation en ligne sur l'environnement légal et déontologique des ergothérapeutes

En raison de l'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie des ergothérapeutes*, l'Ordre a dû retirer de son programme de formation continue les activités portant sur l'environnement légal et déontologique de l'exercice de la profession qu'il donnait depuis plusieurs années (la formation générale et son complément pour les ergothérapeutes du secteur privé). Les modifications apportées au Code requerraient en effet une révision approfondie de ces deux activités.

Afin de faciliter l'accès à la formation sur la déontologie et à la réglementation applicable à l'exercice de l'ergothérapie, l'Ordre a décidé de créer différents modules de formation en ligne traitant des thèmes qui, notamment, étaient autrefois abordés lors des formations en salle. Ces modules de courte durée pourront être suivis

indépendamment l'un de l'autre après avoir participé au module initial qui donne une vue d'ensemble des concepts abordés. Un atelier pratique d'une journée sera également offert aux ergothérapeutes qui souhaiteront approfondir leurs connaissances dans ce domaine. Pour y participer, l'ergothérapeute devra avoir complété avec succès un nombre de modules déterminés par l'Ordre.

Les premières formations seront offertes au cours de l'année 2016. Surveillez le Portail.OEQ et son bulletin mensuel électronique pour connaître les dates de lancement! Dans l'attente de ces nouveaux cours, vous pouvez participer à la formation en ligne présentant les principaux changements survenus par l'adoption de la nouvelle mouture du Code qui demeurera offerte encore quelques semaines.

LE BUREAU DU SYNDIC AVISE

L'ergothérapeute « gestionnaire » et la conduite du processus d'intervention en ergothérapie : devoirs et obligations

Les ergothérapeutes, tant du secteur public que du secteur privé, exercent de plus en plus des fonctions administratives, de gestion ou de coordination¹. Bien que ces ergothérapeutes se retrouvent à exercer souvent dans des proportions plus ou moins grandes des tâches administratives et de gestion, cela n'exclut pas nécessairement les tâches cliniques directement ou indirectement fournies à un client. Aussi, lorsque c'est le cas, les tâches ainsi réalisées font partie intégrante du processus d'intervention clinique tel que le décrit le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute* (ci-après appelé le « référentiel »). Fort de cette observation, le bureau du syndic a jugé nécessaire de faire le point sur les obligations déontologiques et réglementaires de ces ergothérapeutes-gestionnaires.

Dans plusieurs milieux, ces ergothérapeutes-gestionnaires reçoivent les demandes de services et les attribuent selon la demande aux ergothérapeutes-cliniciens. À cette étape, ils peuvent être appelés à analyser les demandes de services (1.1.1 du référentiel), ce qui constitue le point de départ du processus d'intervention en ergothérapie. Pour ce faire, l'ergothérapeute-gestionnaire s'assure d'avoir en main les renseignements utiles à l'analyse, détermine également l'admissibilité et la pertinence de la demande, et effectue le suivi approprié. Cette analyse de la demande de services peut entraîner une modification ou une clarification de la demande qui est par la suite attribuée à un ergothérapeute-clinicien qui assurera le reste du processus d'intervention. Dans plusieurs milieux, l'ergothérapeute-gestionnaire est également responsable des communications avec les tiers. Ces communications avec les tiers peuvent avoir plusieurs visées comprises dans les actions 1.1.2, 1.1.3 et 1.2.2 du référentiel : communiquer le résultat de l'évaluation au demandeur de services, faire part au demandeur de services des moyens et modalités d'intervention préconisés de l'opinion professionnelle ou des recommandations, informer le demandeur de services de l'évolution de la situation du client au regard des objectifs d'intervention poursuivis, formuler les recommandations appropriées, discuter de la pertinence de mettre fin à l'intervention. Par conséquent, les deux ergothérapeutes, l'ergothérapeute-gestionnaire et l'ergothérapeute-clinicien assument conjointement le processus d'intervention en ergothérapie.

Compte tenu de ce qui précède, quelles sont les obligations déontologiques de l'ergothérapeute-gestionnaire? Il est nécessaire de souligner, entre autres, l'application de certains articles du *Code de déontologie des ergothérapeutes* (Code) qui s'appliquent particulièrement à ces ergothérapeutes-gestionnaires. Tout d'abord, les articles 68 et 69 du Code s'appliquent aux ergothérapeutes-gestionnaires, étant donné qu'ils peuvent selon le cas exercer une quelconque autorité sur l'ergothérapeute-clinicien; en effet, l'ergothérapeute-gestionnaire doit s'assurer que le cadre dans lequel l'ergothérapeute-clinicien exerce ses activités lui permet de respecter ses obligations professionnelles, et il ne doit pas

profiter de sa position d'autorité ou de sa fonction pour entraver ou limiter de façon indue l'autonomie professionnelle de l'ergothérapeute-clinicien. L'ergothérapeute-gestionnaire, à cause de son double rôle de gestionnaire et de clinicien, peut avoir plusieurs clients; par conséquent, il doit accorder une attention particulière aux articles du *Code de déontologie* portant sur les conflits d'intérêts, les règles de confidentialité et les règles d'accès au dossier. Enfin, dans le cadre de la communication avec les tiers, l'ergothérapeute-gestionnaire doit s'en tenir à l'information reçue de l'ergothérapeute-clinicien qui assure le suivi; il doit en tout temps s'abstenir d'y ajouter sa propre analyse et/ou des recommandations quant à l'intervention. Dans le cas contraire, l'avis donné par l'ergothérapeute-gestionnaire risque d'être incongru, incomplet et non fondé, contrevenant ainsi à l'article 22 du Code.

Quelles sont les obligations de l'ergothérapeute-gestionnaire relativement à la tenue de dossiers? Le règlement sur la tenue de dossiers s'applique. En effet, en vertu de l'article 6 du Règlement sur la tenue de dossiers, l'ergothérapeute-gestionnaire est donc dans l'obligation de consigner par écrit tous les renseignements relatifs à l'analyse de la demande; cette obligation découle de l'article 6 du Règlement sur la tenue de dossiers (r 121.1), qui précise que l'ergothérapeute doit notamment inscrire ou verser à son dossier l'objet de la demande de services et, le cas échéant, toute clarification ou modification apportée à celui-ci (alinéa 4). Cette consignation est d'autant plus importante que l'ergothérapeute-clinicien qui assurera le suivi doit être en mesure, au besoin, de réexaminer l'analyse réalisée par l'ergothérapeute-gestionnaire et d'y apporter les modifications nécessaires. De plus, l'alinéa 13 du règlement sur la tenue de dossiers précise que l'ergothérapeute doit notamment inscrire ou verser à son dossier la date et un compte-rendu de toute communication pertinente avec le client ou un tiers. L'ergothérapeute-gestionnaire doit donc consigner par écrit toutes ses communications avec un tiers, peu importe leur objet.

En conclusion, il importe de rappeler que l'article 2 du *Code de déontologie des ergothérapeutes du Québec* stipule que le Code s'applique à tout ergothérapeute, quels que soient le mode d'exercice de ses activités professionnelles et les circonstances dans lesquelles il les exerce; il en est de même pour le *Code des professions* et les autres règlements politiques et normes adoptés par l'Ordre.

1. Il peut s'agir de poste cadre ou non, et dans des nomenclatures variées par exemple chef de programme ou de services, conseiller en activités cliniques, coordonnateur clinique, coordonnateur de services, spécialistes en activités cliniques, etc.

MANIMO^{MC}

L'animal lourd qui favorise
le calme et la concentration par fdmt



Fondation
les petits trésors
Hôpital Rivière-des-Prairies

édition spéciale

10 \$ par lézard seront remis à la
Fondation les petits trésors

Commandez en ligne votre manimo sur fdmt.ca
ou par téléphone au 1.866.465.0559

fdmt Le spécialiste des outils éducatifs
et sensoriels pour les enfants



49,95 \$
avant les taxes

LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

Formation continue des ergothérapeutes-psychothérapeutes : quelles sont les normes à respecter ?

Les ergothérapeutes-psychothérapeutes sont membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ). À ce titre, ils doivent adhérer aux règlements de l'OEQ de même qu'à ses politiques et aux normes applicables à leur situation. Cela inclut la Politique de développement professionnel continu (la Politique) publiée par l'OEQ en 2012 et applicable à tous les ergothérapeutes depuis le 1^{er} avril 2013. À titre de détenteurs d'un permis de psychothérapeute, les ergothérapeutes-psychothérapeutes doivent également respecter l'ensemble des dispositions du Règlement sur le permis de psychothérapeute (le Règlement) qui énonce, lui aussi, des attentes en matière de formation continue. Une question alors s'impose : comment concilier ces deux sources d'obligation ? Le présent article répond à cette question en présentant de simples balises à suivre pour répondre aux attentes de l'Ordre simultanément à celles du Règlement.

L'ergothérapeute-psychothérapeute doit rendre compte de ses activités de formation continue eu égard à l'exercice de la psychothérapie à l'Ordre des psychologues du Québec qui gère l'application du Règlement. On trouvera tous les renseignements utiles sur son site Internet (www.ordrepsy.qc.ca). En résumé, les ergothérapeutes-psychothérapeutes ont l'obligation d'accumuler au moins 90 heures de formation continue en psychothérapie sur une période de référence de cinq ans ayant débuté, pour un premier cycle, le 12 juin 2012. Le cumul des heures peut inclure une variété d'activités qui doivent comprendre un minimum de cinq heures consacré à la supervision individuelle de cas spécifiques. La consignation des réalisations en matière de formation continue se fait sur le portail EspacePsy auquel on accède par le site Web de l'Ordre des psychologues du Québec.

L'ergothérapeute-psychothérapeute a également l'obligation de procéder à la démarche réflexive annuelle prescrite par la Politique de l'OEQ et de produire le portfolio professionnel électronique témoignant de cette démarche (www.portail.oeq.org). Sur la

base de l'auto-évaluation de sa pratique ou de la formulation de défis professionnels, l'ergothérapeute-psychothérapeute définit ses besoins de développement professionnel et ses objectifs annuels en fonction de l'exercice de l'ergothérapie, de la psychothérapie ou des deux types d'activités. En somme, le portfolio professionnel peut porter sur tous les aspects de la pratique d'un ergothérapeute-psychothérapeute. Il est de sa responsabilité de déterminer les priorités à inscrire à son portfolio. De plus, les activités de formation continue pertinentes à l'exercice de la psychothérapie qui ne sont pas liées à un objectif inscrit au portfolio pourront être incluses à la section 3, Mes actions (on les inscrira alors à titre d'activités qui ne sont pas liées à un objectif annuel). Ainsi, pour toute activité de type formel, les heures réalisées s'ajouteront au total des heures de formation formelle réalisées par l'ergothérapeute, et ce, même si elles sont liées exclusivement à l'exercice de la psychothérapie (voir la Politique ou le Portail.OEQ pour obtenir une définition de ce que constitue une activité de type formel). Pour certains ergothérapeutes-psychothérapeutes, il est ainsi possible que certains renseignements se retrouvent autant dans l'EspacePsy que dans le Portail.OEQ. Toutefois, étant donné les différences sur le plan des périodes de référence (5 ans pour s'acquitter des obligations du Règlement et 1 an pour celles liées à la Politique de l'OEQ) et de certains éléments de contenu, les deux méthodes de consignations doivent être remplies de manière distincte.

Rappelons que l'OEQ est responsable de l'inspection professionnelle de l'exercice de la psychothérapie par les ergothérapeutes-psychothérapeutes. À l'instar de tout autre ergothérapeute, c'est dans ce cadre que l'ergothérapeute-psychothérapeute devra fournir ses trois plus récents portfolios professionnels. Aucune autre reddition de compte systématique n'est exigée par l'OEQ à l'égard de la formation continue de ses membres.

ÉCHOS DES MEMBRES

Université de Sherbrooke : 15^e anniversaire des programmes de 2^e cycle en pratique de la réadaptation



Michel Tousignant, directeur de l'École de réadaptation et Marie-José Durand, directrice des programmes ont remis des certificats de mérite aux diplômés 2014 des programmes.

Une soixantaine de personnes ont pris part à une soirée festive en novembre dernier pour souligner le 15^e anniversaire des programmes de 2^e cycle en pratiques de la réadaptation de l'Université Sherbrooke. Parmi les faits saillants, une conférence du Dr Réjean Hébert, ancien ministre de la Santé et des Services sociaux, une allocution de Michel Tousignant vice-doyen à la réadaptation et directeur de l'école de réadaptation et une rétrospective des réalisations et de la progression du programme par la professeure Marie-José Durand, ergothérapeute et directrice des programmes. Lors de cette soirée, M. Tousignant et M^{me} Durand ont aussi remis des certificats de mérites aux diplômés 2014 des programmes (photo). Il y a 15 ans, ces programmes avaient été développés pour des cliniciens d'expérience détenteurs d'un baccalauréat. Au fil des années, ils se sont adaptés aux rehaussements des conditions d'entrée en ergothérapie et accueillent depuis deux ans maintenant des diplômés de la maîtrise professionnelle en ergothérapie qui désirent poursuivre leur perfectionnement.

SOLUTION
SENSÉE .COM

Fabricant québécois de produits
sensoriels et de détente

450.427.3894



EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Mise au point sur la boule au volant

Jamie Dow, MBA, MD
 CONSEILLER MÉDICAL EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE
 Direction de la recherche et du développement en sécurité routière
 Société de l'assurance automobile du Québec

Dernièrement, j'ai vécu un bel exemple de la déformation d'une déclaration, qui m'a fait penser au « jeu du téléphone » auquel on jouait dans les partys, lorsqu'on chuchotait une déclaration à une personne qui la répétait à son voisin, et ainsi de suite. La phrase était tout à fait différente après être passée par une vingtaine d'interlocuteurs.

Lorsqu'on m'a posé une question concernant la position de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) sur l'évaluation fonctionnelle d'un conducteur, j'avais expliqué que nous exigeons que toute adaptation d'un véhicule visant l'amélioration de la capacité à conduire soit effectuée à la suite d'une évaluation par un ergothérapeute. Ensuite, la conversation a dévié sur plusieurs sujets, dont les modifications artisanales effectuées par les conducteurs eux-mêmes, et j'ai fait un commentaire à savoir qu'on avait peu de contrôle sur de telles modifications, car il n'y a pas de moyen formel pour que la SAAQ apprenne leur présence. Ainsi, si un conducteur décide qu'il veut avoir une boule au volant, il peut l'acheter et la poser sans consulter ni la SAAQ ni un ergothérapeute.

Vous pouvez imaginer ma consternation d'apprendre quelques mois plus tard, par une tierce personne, que la SAAQ a adopté une nouvelle politique selon laquelle l'évaluation fonctionnelle n'est plus requise pour la pose d'une boule au volant!

Permettez-moi de vous assurer qu'une telle politique n'existe pas et n'existera pas. Il est vrai que n'importe qui peut effectuer à ses propres frais des modifications artisanales à son véhicule personnel sans que la SAAQ ne soit mise au courant, à moins d'un accident de parcours qui l'apporte à notre attention. Cette réalité n'affecte pas la politique selon laquelle toute adaptation pour pallier une limitation fonctionnelle doit être effectuée en référence à une évaluation par un ergothérapeute.

Nous ne croyons pas que les conducteurs soient en mesure de bien évaluer eux-mêmes leurs besoins en matière de méthodes de compensation pour leurs limitations fonctionnelles. Il est possible que le conducteur qui désire poser, par exemple, une boule au volant cherche à faciliter sa manipulation du volant sans avoir une limitation fonctionnelle, mais il est aussi possible que ses limitations nécessitent d'autres modifications de son véhicule ou que la boule au volant ne soit pas le moyen approprié pour compenser ses limitations. Ainsi, nous continuons à insister sur le fait que le moyen approprié pour évaluer les besoins sur le plan de l'adaptation d'un véhicule est l'évaluation fonctionnelle par un ergothérapeute, et ce même si le client ne désire pas soumettre une demande au Programme d'adaptation de véhicule de la SAAQ.

Même pour la pose d'une boule au volant!

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Programme canadien pour l'épargne-invalidité (PCEI) pour le Régime enregistré d'épargne invalidité (REEI)

Le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) est un instrument d'épargne donnant droit à une aide fiscale et visant à soutenir la sécurité financière à long terme des Canadiens gravement handicapés. Le Programme canadien pour l'épargne-invalidité (PCEI), offert depuis 2008, a permis d'ouvrir plus de 100 000 comptes de REEI par ou pour des Canadiens handicapés.

Pour en savoir plus sur le PCEI et le régime enregistré d'épargne-invalidité : <http://www.edsc.gc.ca/fra/invalidite/epargne/index.shtml>

ÉCHOS DE L'ORDRE

Le Président de l'Ordre au nouveau comité sur les enjeux collectifs du CIQ

Lors de la dernière assemblée des membres du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) regroupant les présidents et présidentes des 46 ordres professionnels, le PDG de l'Ordre, M. Alain Bibeau a été élu au sein du nouveau comité sur les enjeux collectifs. Ce comité, présidé par la présidente du CIQ M^{me} Diane Legault, regroupe 7 autres confrères et consœurs de M. Bibeau dont notamment, M. Gérard Guay, président de la Chambre des notaires du Québec et M^{me} Lucie Tremblay, présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Fort d'un mandat de deux ans, ce comité aura la responsabilité d'assurer une vigie des enjeux d'intérêt pour le système professionnel et de conseiller et recommander à l'Assemblée des membres du CIQ des orientations sur ces enjeux.

ÉCHOS DES MEMBRES

Communauté de pratique pour les ergothérapeutes travaillant dans le domaine de l'oncologie

Nathalie Houle, ergothérapeute à l'Hôpital Catherine Booth et Cathryn Brogan, ergothérapeute à l'Hôpital Général Juif de Montréal ont mis sur pied une communauté de pratique pour les ergothérapeutes travaillant dans le domaine de l'oncologie. Depuis 2013, six rencontres bisannuelles ont eu lieu. Avec cette communauté de pratique, Mmes Houle et Brogan souhaitent créer des liens entre les ergothérapeutes de ce domaine, diminuer le sentiment d'isolement souvent vécu par ceux-ci, partager des données concernant les formations, ressources et lignes directrices, offrir des formations répondant aux besoins de cette pratique, discuter des enjeux cliniques et des projets de recherche existant en oncologie et en réadaptation, contribuer à la pratique innovante et basée sur les données probantes issues de la recherche pour la réadaptation en oncologie et créer et maintenir des liens avec les universités québécoises offrant un programme en ergothérapie. Pour plus d'information ou pour participer aux rencontres : nathalie.houle.hcb@sss.gouv.qc.ca. Les ergothérapeutes intéressés peuvent également s'inscrire à la communauté sur le Portail.OEQ.

CERTIFICAT DE 2^e CYCLE

UNIVERSITÉ McGill

Faculté de médecine

Traitement de la douleur chronique

Offert en français ou en anglais



En ligne!

Ce programme de formation post-professionnelle offert en ligne a été conçu pour des professionnels de la santé dont l'emploi du temps est déjà chargé et qui proviennent de divers domaines incluant :

- Médecine
- Pharmacie
- Ergothérapie
- Psychologie
- Physiothérapie
- Autres disciplines
- Soins infirmiers

www.mcgill.ca/pech

McGill

École de Physiothérapie et d'ergothérapie

CERTIFICAT DE 2^e CYCLE

UNIVERSITÉ McGill

Faculté de médecine

Réadaptation à la conduite automobile

Offert en français et en anglais



En ligne!

Ce certificat en ligne est offert pour ceux qui veulent obtenir des connaissances et une expertise dans le domaine de l'évaluation et de la réadaptation à la conduite :

- Le déstassement des conducteurs à risque
- L'évaluation des capacités de conduire un véhicule roulant
- Travaux pratiques dirigés
- Les aides technologiques à la conduite automobile
- L'entraînement des capacités de conduire un véhicule roulant

www.mcgill.ca/pech

McGill

École de Physiothérapie et d'ergothérapie

RESSOURCES EXPRESS

Site Internet dédié à la pratique de l'ergothérapie à l'urgence auprès de la clientèle âgée

Nathalie Veillette du programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal a développé, avec des membres de son équipe (Ève Dulude et Geneviève Lessard), un site Internet dédié à la pratique de l'ergothérapie à l'urgence. Ce site Web a été réalisé dans le cadre d'un projet en transfert de connaissances subventionné par les Instituts de Recherche en Santé du Canada (IRSC). Le site Web regroupe des ressources variées qui seront utiles pour les cliniciens désirant mieux connaître cette pratique en émergence et en faire la promotion. Il inclut des références à des données probantes, des liens vers des ressources externes d'intérêt ainsi que des vidéos illustrant le travail des ergothérapeutes à l'urgence. Il y est également question de l'outil « Évaluation du Statut Fonctionnel à l'Urgence pour les Personnes Âgées (ESFU-PA) », développé lors du doctorat de Nathalie Veillette en collaboration avec Louise Demers, Élisabeth Dutil et Jane McCusker. L'outil a ensuite été traduit et validé en anglais en collaboration avec Leanne Leclair, Marlene Stern, Ashley Struthers, Valerie Pion et Marie-Josée Sirois. www.ergotherapie-urgence.com ou www.ot-ed.com

Mise à jour des recommandations canadiennes sur l'AVC de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

La *Mise à jour des recommandations canadiennes sur l'AVC* de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC est maintenant disponible sur le site Internet de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC : <http://bit.ly/avc2015pdf>

Le prix Hippocrate met à l'honneur la collaboration interprofessionnelle

Le prix Hippocrate, qui était auparavant décerné annuellement à une équipe de médecins et de pharmaciens du Québec par le magazine *Le Patient*, est maintenant ouvert aux candidatures d'équipes de tous les professionnels de la santé du Québec pour leurs activités interdisciplinaires.

Une équipe composée de représentants du Collège des médecins, de l'Ordre des pharmaciens du Québec, de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec et de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec examinera les dossiers soumis. Date limite pour le dépôt de candidatures : 7 mai 2016.

Pour plus d'informations et pour les détails de l'appel de candidatures : www.lepatient.ca

Recensement de la population de 2016

Le prochain recensement de la population canadienne aura lieu en mai 2016. À partir du 2 mai 2016, Statistique Canada fera suivre des lettres et des trousseaux de recensement à l'ensemble des ménages canadiens. Réalisé tous les cinq ans, le recensement permet la cueillette d'information essentielle à la planification des services offerts notamment par les gouvernements. Les professionnels membres des ordres, dont les ergothérapeutes, sont invités à donner l'exemple en s'impliquant activement et en sensibilisant leur entourage à l'importance de participer au recensement, sachant l'utilité de ces données pour les projets de recherche et d'analyse sur le terrain. Statistique Canada offre sur son site Internet une Trousse de soutien à la collectivité qui inclut divers outils aidant à jouer un rôle actif dans la promotion de cette activité.

www.recensement.gc.ca

Rapport de recherche sur le Programme de décision entre l'ergothérapeute et le travailleur ayant une incapacité due à un trouble musculosquelettique persistant

La psychologue Marie-France Coutu et son équipe ont publié en janvier dernier un rapport de recherche intitulé *Programme de décision entre l'ergothérapeute et le travailleur ayant une incapacité due à un trouble musculosquelettique persistant*. Cette étude vise à réunir l'intervenant en santé et le travailleur relativement au but et au plan d'action à appliquer en matière de réadaptation, tout en tenant compte des contraintes et des intérêts des employeurs, du syndicat et de l'assureur.

M^{me} Coutu est aussi formatrice pour l'OEQ. Elle offre une formation en novembre prochain intitulée « La communication et la prise de décision partagée » visant à outiller l'ergothérapeute afin de rendre plus efficaces ses échanges avec le client.

Pour consulter le rapport : www.irsst.qc.ca section Publications et outils, rapports scientifiques.

Deux publications d'intérêt par le bureau de la statistique du Québec

Le bureau de la statistique du Québec a publié dernièrement deux publications que l'Ordre souhaite porter à votre attention :

- Nouvelles données sur l'environnement familial des enfants de 0-5 ans incluant des mises à jour pour trois indicateurs sur la Vitrine de la petite enfance :
 - Répartition des naissances selon la scolarité de la mère
 - Taux d'activité des mères de 25-54 ans dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans
 - Taux de fécondité des femmes âgées de moins de 20 ans

www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/0_5_ans/index.html
 - Nouveau numéro du bulletin « Zoom santé » sur les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, volet santé mentale 2012, menée par Statistique Canada. Il présente non seulement la prévalence de l'exposition à la violence entre adultes, la violence physique et sexuelle subie durant l'enfance, mais illustre également les liens entre ce vécu et certains indicateurs liés à l'état de santé mentale et physique à l'âge adulte.
- www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/zoom-sante.html

TOPMED

CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT
DE TECHNOLOGIE EN ORTHÈSES PROTHÈSES
ET ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

NOUS COLLABORONS À VOTRE SUCCÈS !

- **Développement technologique**

Évaluation | Conception | Fabrication

- **Soutien technique**

Modernisation | Mise à niveau technologique

- **Formation et information**

Perfectionnement | Formation sur mesure

topmed.ca

info@topmed.ca | 418 780-1301
755, Grande-Allée ouest, Québec (Québec) G1S 1C1

FORMATION CONTINUE

Programme de formation continue 2016-2017

L'Ordre est heureux de vous présenter son programme de formation continue 2016-2017. Cette année, 22 activités sont prévues au programme, incluant notre colloque annuel. Comme par le passé, la majorité des activités de formation sont aussi offertes sur demande.

Le programme d'activités de formation continue offert par l'Ordre est publié sur la page d'accueil du Portail.OEQ. Nous vous invitons à communiquer ces renseignements aux personnes de votre milieu de travail qui gèrent votre inscription aux activités de l'Ordre. Vous ou votre employeur pouvez maintenant effectuer votre inscription directement en ligne!

Activités	Dates
Colloque 2016	29 septembre 2016 La Plaza Salles de réception, Montréal
Balises encadrant la rédaction des écrits en ergothérapie pour une clientèle atteinte de troubles neuropsychologiques ou mentaux	En ligne – GRATUIT
Code de déontologie	En ligne – GRATUIT
Comment les modèles conceptuels et théoriques guident notre pratique	20 et 21 juin 2016 – Montréal 27 et 28 octobre 2016 – Québec
Dépistage et effets de la déficience visuelle sur le quotidien des personnes adultes et des aînés	17 octobre et 21 novembre 2016 – Québec 6 février et 13 mars 2017 – Longueuil
Gestion des mesures de contrôle (contention physique et isolement) : rôle de l'ergothérapeute	3 octobre et 14 novembre 2016 – Québec 9 janvier et 13 février 2017 – Montréal
Gestion des mesures de contrôle (contention physique et isolement) : rôle de l'ergothérapeute pour une clientèle DI-TSA	13 mars et 20 avril 2017 – Montréal
Intervention de l'ergothérapeute auprès de personnes adultes ou d'aînés présentant des difficultés à s'alimenter	3 et 4 novembre 2016 – Montréal
L'évaluation de l'inaptitude : approches éthique, juridique et clinique et processus d'évaluation	Module en ligne et deux journées en salle 24 et 25 octobre 2016 + module en ligne – Québec 28 et 29 novembre 2016 + module en ligne – Montréal
Le rapport d'ergothérapie dans un contexte médico-légal	7 et 8 novembre 2016 – Montréal
Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif pour une clientèle en CLSC et CHSLD	Module en ligne et deux journées en salle 3 avril et 1 ^{er} mai 2017 – Montréal 10 avril et 8 mai 2017 – Québec
Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif pour une clientèle en soins aigus	Module en ligne et deux journées en salle 15 novembre et 13 décembre 2016 – Montréal 24 avril et 29 mai 2017 – Québec
Prévention et traitement des plaies de pression	12 septembre et 7 novembre 2016 – Québec 27 février et 27 mars 2017 – Montréal
Tenue de dossiers : habiletés de rédaction – niveau de base	19 mai et 16 juin 2016 – Montréal 15 septembre et 13 octobre 2016 – Québec 12 janvier et 16 février 2017 – Montréal
Tenue de dossiers : habiletés de rédaction – niveau avancé	2 juin 2016 – Québec 2 mars 2017 – Montréal – date à préciser
Formations offertes en collaboration avec l'Université de Montréal	
Impacts des troubles cognitifs sur les habitudes de vie : modèles théoriques et applications cliniques	Dates à déterminer à Montréal et Québec
Instrument de mesure pour une clientèle neurologique	Dates à déterminer à Montréal et Québec
Formations offertes en collaboration avec l'Université de Sherbrooke – campus de Longueuil	
Apprendre à négocier efficacement	16 et 17 février 2017 – Longueuil
Utilisation de l'information valide sur Internet	17 mars 2017 – Longueuil Suivi d'un module en ligne
La communication et la prise de décision partagée	16 septembre et 21 octobre 2016 – Longueuil

Nous vous invitons à surveiller les communications de l'Ordre, car nous prévoyons ajouter de nouvelles thématiques au cours de l'année.

Assurez-vous de fournir votre adresse courriel à l'Ordre lors de votre inscription au Tableau des membres et de la mettre à jour si vous la modifiez. Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour suggérer de nouvelles formations, communiquez avec la secrétaire à la formation continue, M^{me} Corinne Parmentier, au 514 844-5778, poste 250 ou parmentierc@oeq.org.

CONGRÈS – COLLOQUE - SYMPOSIUM

THÈME	CONGRÈS ANNUEL 2016 DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES : S'INSPIRER POUR VISER LES PLUS HAUTS SOMMETS
Organisme	Association canadienne des ergothérapeutes
Dates et lieu	19 au 22 avril 2016, Banff
Renseignements	www.caot.ca/default.asp?pageid=1515
THÈME	CONCEPT DE LOYAUTÉ : SOURCES ET CONSÉQUENCES POUR LE TRAVAIL THÉRAPEUTIQUE AVEC LES INDIVIDUS ET LES FAMILLES D ^{re} CATHERINE DUCOMMON-NAGY
Organisme	Centre de psychothérapie du Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal
Date et lieu	29 avril 2016 de 8 h à 16 h, Montréal
Renseignements	514 338-2222 poste 4234; melanie_giroux@live.ca
THÈME	CONGRÈS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES THÉRAPIES COGNITIVES ET COMPORTEMENTALES (ACTCC)
Organisme	Association canadienne des thérapies cognitives et comportementales (ACTCC)
Dates et lieu	du 5 au 7 mai 2016, Hamilton
Renseignements	cacbt.ca/fr/Hamilton2016
THÈME	COLLOQUE SUR LA DYSPHASIE ET LES TROUBLES ASSOCIÉS
Organisme	Association québécoise de la dysphasie - section Montérégie
Date et lieu	28 mai 2016, Saint-Bruno
Renseignements	www.dysphasieonteregion.org/colloque/
THÈME	3 ^e CONGRÈS MONDIAL SUR LA RÉSILIENCE
Organisme	Université du Québec à Trois-Rivières et Association internationale Resilio
Dates et lieu	22, 23 et 24 août 2016, Trois-Rivières
Renseignements	www.uqtr.ca/Congres-resilience2016

Activités offertes par d'autres organismes

La publication de l'information sur les activités offertes par d'autres organismes ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'organisme qui donne la formation.

Consultez le Portail.OEQ dans la section *Activités de formation offertes par d'autres organismes* afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour régulièrement. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession.

FORMATIONS

THÈME	APPROCHES ET STRATÉGIES D'INTERVENTION POUR OPTIMISER L'AUTONOMIE DES PERSONNES AYANT DES DÉFICITS COGNITIFS
Organisme	Centre universitaire de formation continue de l'Université de Sherbrooke
Dates et lieu	14 avril 2016, Longueuil; et 5 mai 2016, Sherbrooke
Renseignements	www.usherbrooke.ca/cufc/index.php?id=29395
THÈME	VIÉLLEISSEMENT NORMAL : IMPACTS, STRATÉGIES D'ADAPTATION ET PRÉVENTION
Organisme	Centre universitaire de formation continue de l'Université de Sherbrooke
Dates et lieu	7 avril 2016, Sherbrooke et 16 juin 2016, Longueuil
Renseignements	www.usherbrooke.ca/cufc/index.php?id=39611
THÈME	L'APPROCHE D'INTÉGRATION SENSORIELLE UTILISÉE EN RÉADAPTATION : IMPACTS SUR LES HABITUDES DE VIE
Organisme	8 ^e journée OPTIONNELLE : impact des troubles sensoriels sur l'alimentation Clinique pédiatrique de dysphagie et d'ergothérapie
Dates et lieu :	THÉORIE : 11-12 avril 2016, Université de Sherbrooke, campus de Longueuil ADMINISTRATION ET INTERPRÉTATION DES TESTS : 16-17-18 MAI TRAITEMENT : 13-14 juin et journée optionnelle, 15 juin 2016, Université de Sherbrooke, campus de Longueuil
Renseignements	www.cliniquepde.ca
THÈME	CONSENTEMENT AUX SOINS : ENJEUX CLINIQUES EN CONTEXTE DE NOUVEAUX DROITS
Organisme	Centre universitaire de formation continue de l'Université de Sherbrooke
Dates et lieu	14 avril 2016, Longueuil; 16 juin 2016, Québec
Renseignements	www.usherbrooke.ca/cufc/index.php?id=42069
THÈME	THÉRAPIE D'ACCEPTATION ET D'ENGAGEMENT (ACT) : INTRODUCTION À L'ACT AVEC STEVEN C. HAYES (FONDATEUR DE L'ACT)
Organisme	Institut de psychologie contextuelle
Date et lieu	14 avril 2016, Montréal
Renseignement	www.contextpsy.com
THÈME	THÉRAPIE D'ACCEPTATION ET D'ENGAGEMENT (ACT) : STRATÉGIES CLINIQUES AVANCÉES AVEC STEVEN C. HAYES (FONDATEUR DE L'ACT)
Organisme	Institut de psychologie contextuelle
Dates et lieu	15 et 16 avril 2016, Montréal
Renseignement	www.contextpsy.com
THÈME	VIE D'ADO ET SANTÉ MENTALE
Organisme	Centre universitaire de formation continue de l'Université de Sherbrooke
Dates et lieu	15 et 16 avril 2016, Longueuil; 16 et 17 juin 2016, Québec
Renseignements	www.usherbrooke.ca/cufc/index.php?id=42089
THÈME	LA PLEINE CONSCIENCE : FONDEMENTS ET MISE EN PRATIQUE
Organisme	Ergomobilité
Date et lieu	16 avril 2016, Montréal
Renseignements	www.ergomobilitte.com/formations
THÈME	ASSISTING HAND ASSESSMENT (AHA), VERSION 5.0 – FORMATION D'OUTILS STANDARDISÉS DESTINÉE AUX ERGOTHÉRAPEUTES
Organisme	CHU Sainte-Justine
Dates et lieu	20, 21 et 22 avril 2016, Montréal
Renseignements	www.saac.chu-sainte-justine.org/aha2016.html , Joelle Fortier 514-345-4920 ou joelle.fortier.hs@ssss.gouv.qc.ca
THÈME	L'ENTRETIEN MOTIVATIONNEL – PATRICK BERTHIAUME (SPÉCIALISTE EN ENTRETIEN MOTIVATIONNEL)
Organisme	Société de Formation en Ergothérapie de Québec
Dates et lieu	21 et 22 avril 2016, Québec
Renseignements	formulaire ou sfeq@videotron.ca (Société de Formation en Ergothérapie de Québec)
THÈME	YOGA ET THÉRAPIE : FONDEMENTS ET MISE EN PRATIQUE
Organisme	Ergomobilité
Dates et lieu	formation de 2 jours : les 23 avril et 7 mai 2016, Montréal
Renseignements	www.ergomobilitte.com/formations
THÈME	DES INTERVENTIONS CIBLÉES POUR ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PROCHES AIDANTS DE PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE
Organisme	Association canadienne pour la santé mentale – section Montréal
Date et lieu	26 avril 2016 de 9 h à 12 h, Montréal
Renseignements	acsmmontreal.qc.ca/event/des-interventions-ciblees-pour-accompagner-et-soutenir-les-proches-aidants-de-personnes-agees-en-perte-dautonomie/?instance_id=1363
THÈME	SYMPTÔMES COMPORTEMENTAUX ET PSYCHOLOGIQUES DE LA DÉMENCE (SCDP) : OPTIMISER NOS INTERVENTIONS
Organisme	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Dates et lieu	Ateliers participatifs : 28 avril 2016, de 8 h 15 à 17 h 30, Montréal et 16 juin 2016, de 8 h 15 à 17 h 30, Montréal
Renseignements	Atelier magistral : 26 mai 2016, de 8 h 15 à 17 h 30, Montréal www.iugm.qc.ca/prof-formation/formations.html#SCDP
THÈME	TROUBLES DU COMPORTEMENT ET INDICES DE TROUBLES FRONTAUX : ANALYSE ET INTERVENTIONS AUPRÈS DES ADULTES PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET UN TROUBLE DE L'AUTISME
Organisme	Institut universitaire en santé mentale de Montréal
Date et lieu	29 avril 2016 de 9 h à 16 h, Montréal
Renseignement	www.iums.ca/institut/evnements/formation-continue/29-avr-trooubles-comportement-indices.html
THÈME	UNDERSTANDING AND MANAGING VISUAL DEFICITS IN CHILDREN : A GUIDE FOR OCCUPATIONAL THERAPISTS – DR MITCHELL SCHEIMAN
Organisme	Centre de réadaptation MAB-Mackay
Dates et lieu	2 et 3 mai 2016, Montréal
Renseignements	www.mabmackay.ca/section-Formation-continue/Ateliers
THÈME	UNDERSTANDING AND MANAGING VISUAL DEFICITS AFTER ACQUIRED BRAIN INJURY – DR MITCHELL SCHEIMAN
Organisme	Centre de réadaptation MAB-Mackay
Dates et lieu	4 et 5 mai 2016, Montréal
Renseignements	www.mabmackay.ca/section-Formation-continue/Ateliers
THÈME	APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE POUR LA RÉADAPTATION DU MEMBRE SUPÉRIEUR PARÉTIQUE SUITE À UN AVC
Organisme	Lynda Rondeau, Formation Physio Neuro
Dates et lieu	12 et 13 mai 2016, Gatineau; 27 et 28 mai 2016, Sherbrooke; 2 et 3 juin 2016, Québec
Renseignements	formationphysioneuro.blogspot.ca
THÈME	GESTION DU STRESS PAR LA PLEINE CONSCIENCE
Organisme	Ergomobilité
Dates et lieu	21 mai 2016, Montréal
Renseignements	www.ergomobilitte.com/formations
THÈME	THÉRAPIE D'ACCEPTATION ET D'ENGAGEMENT (ACT) : DOULEUR CHRONIQUE AVEC GRACIELA ROVNER (SPÉCIALISTE DE LA DOULEUR, PHD, PT)
Organisme	Institut de psychologie contextuelle
Date et lieu	9 juin 2016, Montréal
Renseignements	www.contextpsy.com
THÈME	THÉRAPIE D'ACCEPTATION ET D'ENGAGEMENT (ACT) : PLEINE CONSCIENCE EN ACT AVEC GRACIELA ROVNER (SPÉCIALISTE DE LA DOULEUR, PHD, PT)
Organisme	Institut de psychologie contextuelle
Date et lieu	10 juin 2016, Montréal
Renseignements	www.contextpsy.com
THÈME	CULTIVER LA COMPASSION : POUR SOI ET POUR LES AUTRES
Organisme	Ergomobilité
Dates et lieu	11 juin 2016, Montréal
Renseignements	www.ergomobilitte.com/formations
THÈME	FORMATION SUR LA RÉADAPTATION DES VICTIMES DE BRÛLURES GRAVES
Organisme	Villa Medica, hôpital de réadaptation
Dates et lieu	13, 14 et 15 juin 2016, Montréal
Renseignements	www.villamedica.ca
THÈME	ÉVALUATION ET TRAITEMENT DE L'ÉCRITURE
Organisme	L'ergothérapie de la maison à l'école
Dates et lieu	du 14 au 16 septembre 2016 de 8 h 30 à 16 h, Montréal
Renseignements	www.edme.org/formations_traitement_ecriture.php
THÈME	FORMATION ABC BOUM! ERGO
Organisme	L'ergothérapie de la maison à l'école
Date et lieu	17 septembre 2016 de 8 h 30 à 16 h, Montréal
Renseignements	www.edme.org/formations_abcboom_ergo.php